

Programme de formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », option « Cours Collectifs » et option « Haltérophilie, Musculation »

Habilitation DRAJES Nouvelle Aquitaine N°21ALPHABBP40011

➤ Objectifs

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », diplôme de niveau IV, confère à son (sa) titulaire les compétences relatives à l'encadrement de différents publics à travers la prise en charge de pratiquants sur plateau de musculation (option « Haltérophilie, Musculation ») et l'animation de cours collectifs en musique (option « Cours Collectifs »). L'éducateur(trice) sportif(ive) exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés à ses activités, dans des cadres règlementaires. Il (elle) est responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il (elle) a la charge. Il (Elle) peut exercer sa profession dans des structures commerciales, associatives ou bien en tant que travailleur(se) indépendant(e) auprès d'une clientèle particulière.

Option « Cours Collectifs » :

L'objectif de la formation est de permettre au (à la) stagiaire de développer ses connaissances, ses compétences et ses savoir-faire pour encadrer en toute sécurité :

- des activités des cours collectifs, avec ou sans musique,
- des activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que Low Impact Aerobic (LIA), Step, etc.,
- des activités de renforcement et d'étirement musculaires.

Option « Haltérophilie, Musculation » :

L'objectif de la formation est de permettre au (à la) stagiaire de développer ses connaissances, ses compétences et ses savoir-faire pour encadrer en toute sécurité :

- des activités de l'haltérophilie,
- des activités de la musculation (machines, barres, haltères, etc.),
- des activités de cardio-training (ergomètres, etc.),
- des activités de récupération (étirements, relaxation, etc.).

➤ Durée de la formation

La formation professionnelle se déroule sur une année civile ou scolaire, soit 9 à 10 mois de formation pour un volume à 750 heures de formation (BPJEPS AF 2 options), ou 600 heures de formation (BPJEPS AF 1 option) et une moyenne de 615 heures en structure de stage.

➤ Public visé

La formation est ouverte à tout public.

➤ Conditions d'accès à la formation

Les conditions d'accès à la formation sont :

- d'être âgé(e) de 18 ans au premier jour de la sélection,
- d'être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme,
- de satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation, communs à tous les organismes de formation,
- de satisfaire aux tests de sélection mis en place par Euro Fitness Fédération.

➤ Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les épreuves (TEP, sélections, épreuves certificatives...) peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap (article A 212-44 du Code du Sport).

Pour cela, vous devez vous procurer un avis médical auprès du médecin agréé par la fédération française handisport. Pour ce rendez-vous, munissez-vous de votre dossier médical et de la description des épreuves pour lesquelles vous souhaitez demander un aménagement.

Cet avis médical devra être transmis à la DRDJSCS N-A au moment de votre inscription aux TEP avec votre demande d'aménagement.

Sur cette base, il appartient au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de décider d'aménager les épreuves. Cette décision est transmise à l'organisme de formation concerné pour la mise en place de l'aménagement.

La référente handicap à Eurofitness est MME CHEROUVRIER-LAPEYRE Servane, joignable au 07.86.41.51.80 ou par mail à l'adresse administration@euro-fitness-federation.eu pour toutes demandes d'aide et d'accompagnement dans vos démarches.

➤ Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du (de la) candidat(e) à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », pour l'option « Cours Collectifs » et/ou pour l'option « Haltérophilie, Musculation » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

Le (la) candidat(e) doit remettre son dossier d'inscription dûment complété comprenant :

- un règlement pour les frais administratifs,
- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto/verso),
- une attestation sur l'honneur de non condamnation en respect du Code du Sport (Article L 212-9),
- une attestation de recensement ou un certificat individuel de participation à la journée de défense et citoyenneté pour les personnes de moins de 25 ans,
- la photocopie des diplômes justifiant des dispenses ou des équivalences,
- la photocopie d'une attestation de formation relative au secourisme en cours de validité (AFPS, PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou niveau 2, SST),
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de la forme, d'haltérophilie et de musculation datant de moins de 12 mois,
- une attestation d'assurance individuelle ou de responsabilité civile couvrant les accidents personnels, les activités durant les épreuves de sélection et en cas d'admission durant la formation (activités sportives, déplacements, etc.),
- pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée,
- un curriculum vitae.

Le (la) candidat(e) doit satisfaire aux tests techniques de l'option concernée :

Option « Cours Collectifs » :

- épreuve n° 1 : Test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes,
- épreuve n° 2 : Le (la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant 10 minutes d'échauffement collectif, 20 minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont 2 minutes de retour au calme, 20 minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le (la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il (Elle) est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple.

Le protocole des tests pour l'option est présenté dans l'annexe IV liée à l'arrêté du 5 septembre 2016.

Option « Haltérophilie, Musculation » :

- épreuve n° 1 : Test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes,
- épreuve n° 2 : Le (la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices : squat, traction et développé couché (10 minutes de récupération minimum entre chaque mouvement et chaque exercice).

Le protocole des tests pour l'option est présenté dans l'annexe IV liée à l'arrêté du 5 septembre 2016.

➤ Tests de sélection

Les exigences préalables à l'entrée en formation obtenues, le (la) candidat(e) peut se présenter aux épreuves de sélections qui sont les suivantes :

Le (la) candidat (e) présentera :

- Pour l'option B Haltérophilie Musculation : La démonstration technique des deux mouvements olympiques d'haltérophilie (charge au choix du (de la) candidat (e)) ;
- Pour l'option A Cours Collectif : la démonstration technique de mouvements et gestes spécifiques aux cours collectifs

Le (la) candidat(e) sera ensuite convoqué (e) pour la rédaction d'un écrit dans lequel il (elle) s'exprimera sur différentes thématiques sportives et son parcours personnel.

Observables : Soins apportés à la présentation structure et plan de la rédaction construction des phrases (sujet, verbe, complément, ponctuation, etc.), orthographe et grammaire.

Le (la) candidat(e) s'entretiendra enfin pendant 15 à 20 minutes avec le jury pour exposer ses motivations personnelles et répondre aux questions posées par le jury.

Observables : Exposé des motivations, attitudes du candidat, expression orale. Une attention particulière est apportée au projet professionnel du (de la) candidat(e).

➤ Positionnement

Le positionnement consiste à situer le (la) candidat(e) par rapport au référentiel professionnel pour prendre en compte son projet professionnel et au référentiel de certification au regard de ses acquis expérimentiels. A l'issue de ce positionnement, des allègements de formation peuvent être proposés permettant d'accéder directement aux épreuves certificatives d'une ou plusieurs UC.

Ce positionnement permettra de repérer le (la) candidat(e) susceptible de relever de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) et de déposer un dossier auprès du jury plénier de la formation. La VAE, par le jury plénier, dispense le (la) candidat(e) d'effectuer une ou plusieurs UC.

La finalité du positionnement est de proposer au (à la) candidat(e) un parcours individualisé de formation.

➤ Dispenses et équivalences

Les dispenses et les équivalences sont présentées dans l'annexe VI liée à l'arrêté du 5 septembre 2016.

➤ Outils et moyens pédagogiques

L'organisme de formation met à disposition des stagiaires :

- 2 salles de cours théoriques équipées : tables, chaises, tableaux blancs, squelettes pédagogiques, vidéoprojecteurs, accès internet haut débit
- 1 espace de musculation : postes guidés, postes libres, barres d'entraînement, barres olympiques, poids, haltères, tapis, etc.
- 1 espace de cardio-training : rameurs, vélos assis, skierg
- 1 espace haltérophilie : espace de compétition, barres d'entraînement et de compétition, poids spécifiques, bancs de développé couché, cages à squat
- 1 espace de cours collectifs : estrade, sonorisation, micro HF, espace d'évolution

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », option « Cours Collectifs » et option « Haltérophilie, Musculation » nécessite une alternance (organisme de formation et structure d'accueil).

L'organisme de formation dispense des cours théoriques permettant la mise en place de situations pratiques professionnelles, sanctionnés par des évaluations formatives régulières. L'organisme de formation encadre le suivi des documents supports nécessaires à la certification (plateforme de formation, cahier des charges, échéanciers, évaluations blanches, etc.) afin de positionner les stagiaires en situation de réussite.

En parallèle, l'organisme de formation assure le suivi et la coordination de l'alternance afin d'engager le (la) tuteur(trice) dans ses missions et objectifs. Les Unités Capitalisables (UC) sont certifiées lors de plusieurs périodes avec possibilités de rattrapages.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », option « Cours Collectifs » et option « Haltérophilie, Musculation » est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de la Nouvelle Aquitaine.

➤ Programme détaillé

Exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMS) dans le cadre des activités physiques et sportives visées par le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme » pour l'option « Cours Collectifs »

Exigences préalables à la mise en situation professionnelle dans le cadre des activités physiques et sportives visées par le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme » pour l'option « Haltérophilie, Musculation »

Unité Capitalisable (UC) 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Objectif d'Intégration (OI) 1.1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs

- 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous
- 1.1.2 Produire des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés
- 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués.
- OI 1.2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous**
 - 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous
 - 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des singularités des publics
 - 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics
- OI 1.3 Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués**
 - 1.3.1 Se situer dans la structure
 - 1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement
 - 1.3.3 Participer à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégrité de tous

UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

OI 2.1 Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués

- 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative
- 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun
- 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués

OI 2.2 Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative

- 2.2.1 Planifier les étapes de réalisation
- 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoin particuliers
- 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous

OI 2.3 Evaluer un projet d'animation

- 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics
- 2.3.2 Produire un bilan
- 2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution

UC 3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités de la Forme en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants

- 3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec les caractéristiques des publics encadrés
- 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap, dans la préparation de la séance ou du cycle
- 3.1.3 Organiser le cycle ou la séance en prenant en compte les singularités des pratiquants

OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme à partir des particularités des publics impliqués

- 3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs fixés en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants.
- 3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
- 3.2.3 Adapter son action pédagogique aux singularités des publics encadrés

OI 3.3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun

- 3.3.1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
- 3.3.2 Evaluer son action
- 3.3.3 Evaluer la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités

UC 4A Mobiliser les techniques de la mention des Activités de la Forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Cours Collectifs »

OI 4A.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option en lien avec les singularités des pratiquants

- 4A.1.1 Maîtriser les techniques de l'option « cours collectifs » appliquées aux caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants
- 4A.1.2 Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option « cours collectifs » adaptées aux particularités des pratiquants
- 4A.1.3 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive

OI 4A.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option « cours collectifs » afin que chaque sportif évolue en sécurité

- 4A.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline de l'option en choisissant les moyens adaptés aux singularités des publics encadrés
- 4A.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique fédérale en cours collectifs en veillant à respecter l'intégration de tous
- 4A.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4A.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité

- 4A.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
- 4A.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants
- 4A.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution
- 4A.3.4 Veillez à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)

UC 4B Mobiliser les techniques de la mention des Activités de la Forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « Haltérophilie, Musculation »

OI 4B.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option « haltérophilie, musculation » en lien avec les singularités des pratiquants

4B.1.1 Maîtriser les techniques de l'option «haltérophilie, musculation » appliquées aux caractéristiques physiques,motrices,sensorielles,cognitives et psychiques des pratiquants.

4B.1.2 Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option

4B.1.3 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive

OI 4B.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option « haltérophilie, musculation » afin que chaque sportif évolue en sécurité

4B.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques de la fédération délégataire de l'haltérophilie, musculation

4B.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique en haltérophilie, musculation, dont la pratique compétitive en haltérophilie

4B.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4B.3 Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité

4B.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité

4B.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants

4B.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

4B.3.4 Veiller à l'intégration physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques,motrices,sensorielles,cognitives et psychiques)

Les 4 UC ci-dessus représentent des blocs de compétences pouvant être certifiés et donc validés sur un parcours pluriannuel.

➤ Lieu de la formation

La formation se déroulera au centre de formation situé au 8-10 Rue Edmond Besse à BORDEAUX (33300).

➤ Organisation de l'action de formation

L'organisation de la formation nécessite une alternance entre l'organisme et la structure d'accueil. Elle est organisée pour un effectif minimum de 8 stagiaires et un maximum de 20. Les Unités Capitalisables (UC) sont certifiées lors de plusieurs périodes avec possibilités de rattrapages.

A la fin de la formation, l'organisme fournit à chaque candidat(e), une Attestation Individuelle de Fin de Formation (AIFF) informant de l'état de validation de ses UC aboutissant à l'obtention du diplôme.

Les résultats des épreuves certificatives (avis favorable ou non du jury évaluateur) sont transmis lors de la réunion du jury plénier. Ce dernier vérifie minutieusement chaque grille de certification et valide définitivement l'ensemble des résultats.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités de la Forme », option « Haltérophilie, Musculation » est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de la Nouvelle Aquitaine.

➤ Débouchés professionnels

L'emploi se trouve principalement dans le secteur marchand et majoritairement au sein de centres de fitness ou en nombre plus réduit dans le secteur associatif. Le métier est souvent exercé à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs. Il est exercé par des femmes et des hommes.

Depuis quelques années, on constate une forme de travail nouvelle dans ce secteur : l'auto-entrepreneur.

En comptant 3 500 centres, on peut estimer à 17 500 emplois temps plein (ETP), soit environ 8 100 animateurs.

En ajoutant les auto-entrepreneurs, l'emploi se situe entre 15 000 et 20 000.

Estimation des emplois dans le secteur associatif : Le secteur associatif emploierait près de 10 000 salariés, soit environ 3 500 équivalents temps plein. (Une augmentation du volume de recrutement dans ce domaine est constatée depuis 2005, notamment à temps partiel)

L'emploi dans le secteur professionnel des activités de la forme continue de se développer. Son dynamisme s'articule aujourd'hui autour des leviers principaux « générateurs d'emploi » que l'on trouve dans :

- le développement et la création de nouvelles structures de fitness : salles à vocation commerciales, structures associant différentes formes de pratiques, associations sportives ;
- le maintien de la demande sociale de pratiques encadrées par un professionnel garantissant la sécurité et les progrès ; . l'accueil de nouveaux publics cibles : publics sur « prescription médicale », publics adolescents (en quête d'identité, en surpoids...), publics sportifs en recherche de performance (cross fit, préparation physique, haltérophilie) ;
- le développement du statut d'auto-entrepreneur (particulièrement significatif depuis 2009). (source : enquête Creps Dijon 2009).

Le secteur porte encore pour au moins 10 ans un véritable potentiel de développement de son activité qui générera de fait le recrutement de professionnels de l'encadrement (Enquête Fitness Challenge 2015). Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités de la forme » (BPJEPS AF) de 90 % témoignent de l'attractivité de ce secteur et de son dynamisme.

Le (la) stagiaire a plusieurs possibilités d'orientation :

- Continuité de formation avec un DJEEPS Haltérophilie Musculation Force Athlétique (diplôme d'entraîneur sportif/préparateur physique)
- Entrer dans la vie active sur un poste de personal trainer, éducateur sportif, gérant d'une salle de remise en forme ou CrossFit

➤ **Financement de la formation**

Selon le parcours et la situation actuelle au regard de l'emploi, le (la) candidat(e) peut prétendre à la prise en charge des frais de formation, au maintien d'une rémunération et éventuellement à la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Attention, avec la réforme de la formation professionnelle, des changements peuvent être à prévoir sur les prises en charge.

FINANCEMENT PERSONNEL : possibilité d'échéancer jusqu'à 3 mensualités

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : 8 semaines avant la formation, vous pouvez mobiliser votre CPF pour alléger le financement personnel de formation

Si vous êtes demandeur d'emploi :

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : 8 semaines avant la formation, vous pouvez mobiliser votre CPF et faire une demande d'aide complémentaire à Pôle Emploi (merci de vous rapprocher de notre service administratif)

AIF : Aide Individuelle à la Formation, 8 semaines avant la formation, selon certains critères (merci de vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi)

Pour les moins de 26 ans :

MISSION LOCALE : des aides sont possibles, selon certains critères d'éligibilité (merci de vous rapprocher de la mission locale la plus proche de chez vous)

Pour les moins de 29 ans :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : sous contrat de travail avec prise en charge du coût de formation par l'employeur

Pour les plus de 29 ans :

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : sous contrat de travail avec prise en charge du coût de formation par l'employeur

→ **Si vous êtes salarié**

TRANSITION PRO : prendre contact avec votre RH, informations sur <https://www.transitionspro-na.fr/> (attention, délais de 6 à 8 mois avant le début de formation)

➤ **Textes de référence**

- Arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « Activités de la Forme » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif ».
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/9/5/VJSF1624904A/jo/texte>
- Annexes I à VII.
http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/bp_af_-_annexes_-_5_septembre_2016.pdf